



DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

SUR LE POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE:

***"LES MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL"***

(6e Commission: Questions Juridiques)

***SALLE DU CONSEIL DE TUTELLE, SIEGE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NEW-YORK***

LE 6 OCTOBRE 2020, NEW-YORK

Monsieur le Président, Merci de me donner la parole.

Permettez-moi d'emblée de commencer mes propos par vous adresser à vous Monsieur le Président ainsi qu'aux membres du Bureau les félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de la 6^e commission pour cette 75^e session.

Soyez assuré de notre soutien plein et entier.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Iran, du Cameroun et de l'Arabie Saoudite respectivement au nom du Mouvement des Non-alignés, du Groupe Africain et enfin au nom des Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Ma délégation, tient également à remercier le Secrétaire général pour son rapport A/75/176 au travers duquel sont présentés les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres pour lutter contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Il n'est plus à démontrer à quel point le terrorisme constitue une menace transnationale, un phénomène complexe en perpétuel mutation.

Ainsi, la situation de crise sanitaire mondiale qui prévaut depuis ces derniers mois et qui rythme la vie de l'ensemble de nos Etats fait émerger de nouveaux défis stratégiques et pratiques dans notre lutte commune contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Ces défis seront d'autant plus importants qu'en raison de la conjoncture sanitaire actuelle, une part non négligeable de l'attention et des ressources financières des Etats ont été réorientées à destination de tâches inhérentes à la lutte contre la pandémie et aux conséquences économiques et sociales de cette dernière.

Aussi, il nous faudra plus que jamais redoubler d'attention et d'efforts afin de veiller à ce que ces groupes terroristes et extrémistes ne puissent exploiter les perturbations importantes et les difficultés économiques engendrées par le COVID-19.

Parmi les différentes actions qui devront être entreprises, il convient de mettre en exergue celles qui viseront entre autres les nouvelles technologies de l'information.

En effet, ceci est d'autant plus important que les victimes de l'embrigadement idéologique de ces groupes sont souvent caractérisées par un isolement social qui risque de se renforcer eu égard à la recrudescence des discours de haine et des théories du complot en cette période de pandémie.

En outre, bien que ces groupes aient pu voir leur capacité de mouvements temporairement limitée en raison des mesures de fermetures des frontières à travers le monde ceci ne les a pas empêchés d'accomplir leurs funestes desseins dans plusieurs pays notamment du Continent Africain.

Il est donc primordial qu'il y ait d'une part un renforcement de notre action collective en veillant à une mise en œuvre équilibrée des 4 piliers de la stratégie antiterroriste mondiale. D'autre part nous devons veiller à accorder un soutien accru à l'endroit des pays en développement dans la lutte contre le terrorisme pendant et après la pandémie. Enfin, il nous faut scrupuleusement veiller à ce qu'en aucun cas l'extrémisme violent ne puisse d'une quelconque manière être associé à une religion, race, culture ou encore société.

Monsieur le Président,

La région de l'Afrique de l'Est à laquelle appartient mon pays est la zone de prédilection où opèrent les Groupes extrémistes et terroristes tels que Al-Qaïda et Al-Shabab ayant fait allégeance au groupe EIL.

Aussi, à l'instar d'autres régions du Monde, la Corne de l'Afrique risque de voir remis en question les progrès significatifs qui ont pu être enregistrés au fil de ces dernières années tant sur le théâtre des opérations en Somalie au travers des succès militaires de l'AMISOM qu'à travers les débats idéologiques visant à disséminer un discours ayant un dénominateur commun dans l'ensemble des Etats de la région via le Centre d'excellence pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent des pays de l'IGAD que mon pays a le privilège d'abriter.

En effet, même si l'ampleur des conséquences du COVID-19 ne s'est toujours pas entièrement révélée à ce jour, il est certain que la forte perturbation du flux de l'aide humanitaire pour les millions de déplacés et réfugiés disséminés dans l'ensemble des pays de la région, la réduction ou l'arrêt des opérations militaires bien que déjà souffrant d'un manque de financement approprié ne seront pas sans conséquences.

Monsieur le Président,

Depuis près de deux décennies, la République de Djibouti occupe une place centrale dans l'action internationale visant à lutter tant contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique, que la piraterie dans le Golf d'Aden.

Aussi, afin de préserver et renforcer les avancées enregistrées tant dans la lutte contre le terrorisme que dans celle contre la piraterie maritime, nous invitons l'ensemble des Etats membres partenaires de notre région tant au niveau bilatéral, qu'au travers de notre organisation sous régionale IGAD et continentale UA de maintenir la dynamique et de renforcer leur appui en matière de lutte contre le terrorisme.

Je vous remercie pour votre attention